

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ZOUM KOF CONSTRUCTION » en abrégé « ZKOF »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
ZONE INDUSTRIELLE MICAOT LOT 368 BIS ILOT 32, Lot 368
bis, Ilot 32

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/07/2023, et enregistrés au CEPICI le 26/07/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ZOUM KOF CONSTRUCTION » en abrégé « ZKOF »

Objet : • Travaux de bâtiments (étude-conception-réalisation-réhabilitation),
• Etanchéités,
• Electricités,
• Plomberies,
• Maçonnerie,
• Vente de matériels de bâtiments (ciment, fer à béton, tous accessoires de quincailleries et Divers)

Détaillé comme suit :

AUTRES PRESTATIONS

(montage de charpente métallique)

- Ferronnerie,
- Etude de marché,
- Travaux de lotissements,
- Travaux de voiries,

Création d'unité semi-industrielle de fabrication de matériels de construction.

- Recyclage des dérivés

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON ZONE INDUSTRIELLE MICAOT LOT 368 BIS ILOT 32, Lot 368 bis, Ilot 32

Dirigeant(s) M ZOUMANA KOFFI ANDRÉ (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-04585 du 02/08/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56819/GTCA/RC/2023 du 02/08/2023

